

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 MAI 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-deux le LUNDI 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, DE LUCA Cécile, FABRE Isabelle, LORENZI Magali, BLAISE Marine.

Absent : LAZARE Florent

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISIONS DU MAIRE

N°08/2022 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Il est accordé une concession trentenaire à Monsieur Marc LAZARE à compter du 12 Avril 2022.

N°9/2022 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption sur la propriété sise 129 bis rue des Michouilles appartenant à la SCI ANNELIE

DELIBERATIONS

N° 1 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2022

La commune participera au FSL pour la somme de 568.16 euros
A l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2022

La commune participera au FAJ pour la somme forfaitaire de 200 euros
Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.
A l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE AVEC L'ASSOCIATION LE FOYER RURAL

La commune met la buvette de la piscine à disposition du Foyer Rural à titre gratuit du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Les recettes serviront à financer des rénovations du patrimoine du village.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 4 – CONVENTION DE SURVEILLANCE DE LA PISCINE MUNICIPALE AVEC L'ASSOCIATION « ENTENTE NAUTIQUE DE CHATEAURENARD »

L'association « entente nautique de Chatearenard » assurera la surveillance de la baignade ainsi que les cours de natation et d'aquagym à la piscine du 1^{er} juillet au 31 août 2022 pour la somme de 14 000 euros.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 5 – STATION SERVICE COMMUNALE : FIXATION DU PRIX DES CARBURANTS

La marge de la commune sur le prix des carburants avait été fixée entre 0.10 et 0.15 euro par litre. Avec la forte hausse du prix des carburants il est très difficile de la maintenir. Celle-ci est donc fixée entre 0.05 et 0.20 euro par litre.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 6 – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE – AVENANT 1 A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SAS CS VILLES SUR AUZON

A ce jour la commune n'a toujours pas obtenu les autorisations nécessaires d'installer une centrale photovoltaïque. La promesse de bail emphytéotique est donc prolongée de 2 ans par avenant.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 7 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOCIETE HIPPIQUE DE SAULT

La commune octroie une subvention de 550 euros à l'association Société Hippique de Sault afin de doter une course qui portera le nom de « Grand Prix de Villes sur Auzon »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 8 – MODIFICATION DES TARIFS DE LA PISCINE SAISON 2022

La commune instaure la gratuité des cours de natation pour les enfants de la commune et 5 euros pour les enfants des villages de la CCVS, tout en payant l'entrée de la piscine.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 23 mai 2022

Le Maire,
Frédéric ROUET